



## Convocation au commissariat

Par pmcc, le 03/06/2008 à 19:49

bonjour,

mon père est convoqué au commissariat soit disant pour violence.  
que risque t'il ?

VENDREDI 23/05/08 mon père s'est présenté avec mon frere à l'école de sa petite fille ( fille de mon frere )car mon frere devait remettre un chèque pour régler les photo d'école à la maitresse.Mon frere est en procès car son ex concubine a fait appel du jugement dans lequel mon frere a le droit de visite et l'autorité parental.Je précise que mon frere n'a toujours pas vu sa fille depuis le jugement.

A l'école , l'ex concubine est arrivée en furie .elle a insultée mon frere et mon pere " fils de pute, batard, ivrogne etc.. "devant les maitresses.L'une des maitresse a essayé de calmer cette personne.Mon père et mon frere ont donc quitté l'école et cette furie se trouvait derriere mon frere tout en continuant de l'insulter. lorsque mon pere et mon frere étaient dans la voiture, celle ci donnait des coup de pied dans la voiture et elle allait ramassait un caillou .Sur cet entrefait , mon père est sorti de la voiture pour essayer de la calmer , celle ci a voulu frapper mon pere .Il a eu le reflexe de retenir son bras.

je pense que cette femme se base sur ce fait.ah oui 2 hommes se trouvaient avec elle et ont menacé de mort mon pere et mon frere." si on voit vos gueule on vous tue"Mon pere a pris peur et a démarrer en trombe, ses roues n'étaient pas dans le bon sens donc il failli l'écraser .il faut savoir également ,nous avons appris que cette furie a eu des problemes avec la justice car celle ci avait frappé une femme et celle ci avait failli mourir( nous ignorons l'identité de la victime"

je m'excuse pour la longueur , je préfere vous expliquer la situation .  
mon pere doit bientôt aller à sa convocation et il est très inquiet.

que risque 'il ? Quels sont les demarches.

merci de votre réponse  
pmcc

Par **frog**, le **03/06/2008** à **19:55**

Votre père sera entendu, ce sera sa parole contre la parole de la plaignante. Ca ne va pas aller bien loin. Si votre père n'a rien à se reprocher, il peut se rendre à sa convocation tranquille. Il y aura une audition où il aura le loisir de donner sa version des faits. Tant que c'est cohérent et que l'exposé n'est pas aussi passionné que le votre, ça ne devrait pas poser problème.

Par **pmcc**, le **06/06/2008** à **09:19**

merci pour votre réponse.

mon père n'a rien à se reprocher .pour sa convocation, la plaignante sera t'elle présente. mon pere doit il etre accompagner.

pouvons nous contre attaquer contre cette plaignante vu que tout est faux.

merci

pmcc

Par **frog**, le **06/06/2008** à **09:24**

[citation]pour sa convocation, la plaignante sera t'elle présente.[/citation]  
Non, à priori la première audition et la confrontation ne se confondent pas.

[citation]mon pere doit il etre accompagner.[/citation]  
Inutile. Les policiers ne mordent pas et au vu de votre récit, la présence d'un avocat ne semble pas non plus nécessaire. La seule chose utile à emmener sera un bon livre, des fois qu'il y aurait un temps d'attente plus long que prévu avant l'audition. :-)

[citation]pouvons nous contre attaquer contre cette plaignante vu que tout est faux. [/citation]  
Vous le pouvez, mais sans garantie des suites données. A votre place, je profiterais de la bonne météo plutôt que de passer encore plus de temps dans les locaux délabrés d'un commissariat en vue d'y déposer plainte.

Par **pmcc**, le **09/06/2008** à **11:56**

nous n'avons pas l'intention de la poursuivre afin d'éviter d'envenimer les choses.  
mais nous souhaiterions savoir quels sont les risques encourues pour cette personnes si nous le faisons.  
nous voudrions qu'elle arrête ces conneries en lui expliquant les conséquences.

merci de m'avoir répondu précédemment.

pmcc